

Le compte-rendu du conseil municipal

Vendredi 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fublains dûment convoqués le 02 avril 2021, se sont réunis sous la Présidence du Maire, Madame Déborah COURTOIS

Étaient présents :

Déborah Courtois, Michael Jegoudez-Allart, Helena Sigler, Patrick Mikalef, Elodie Combeau, Gwen Leroux, Odile Delplanque, Laure Martin, Pascal Couroyer, Guy Hurisset, Patrick Augey, Geoffrey Wambersie, Antoine Costa

Pouvoirs : Lucie Gallimard à Déborah Courtois
Bérénice Joly à Odile Delplanque

Secrétaire de séance : Michael Jegoudez-Allart

Ouverture de la séance : 18h00

Ordre du jour :

1. Approbation du CR du 05 mars 2021
2. Modification du tableau du conseil municipal
3. Finance :
 - a. Vote des taux
 - b. Budget Unique 2021
 - c. Fer 2021
4. Accueil de loisirs
 - a. Approbation des tarifs
 - b. Approbation règlement intérieur
5. Ressources humaines
 - a. Attribution IFSE
6. Approbation règlement intérieur salle des associations
7. Participation carte Imagine R collégiens et lycéens
8. Questions diverses

1) Approbation du CR du 05 mars 2021 :

Après lecture et à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2021 est approuvé.

2) Modification du tableau du conseil municipal :

Suite à la démission de madame Anne SAUNIER – conseillère municipale, le tableau du conseil municipal a été modifié et intègre monsieur Patrick AUGÉY en tant que conseiller.

3) Finances :

a. Vote des taux 2021 :

Dans le cadre de la finalisation du budget municipal, Mme le maire et l'adjoint aux finances ont travaillé sur les rentrées de recette pour l'année 2021 relatives à l'augmentation des taux à savoir :

- Taxe foncière bâtie
- Taxe foncière non bâtie

Trois propositions sont présentées au conseil municipal pour vote :

- 1^{er} cas : Pas d'augmentation donc aucune rentrée de recette
- 2^{ème} cas : une recette supplémentaire de 5000€ soit une augmentation de 1,0143 %
- 3^{ème} cas : une recette supplémentaire de 6500€ soit une augmentation de 1.0185 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote avec 2 voix contre et 13 voix pour, ainsi qu'il suit les deux taxes pour l'année 2021 : taxe foncière bâtie : 38.09% et taxe foncière non bâtie : 64.58%

b. Budget Unique 2021 :

M. Jegoudez-Allart procède à la lecture du budget unique pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

Section de fonctionnement :

- Dépenses..... 1 492 556.19€
- Recettes.....1 492 556.19€

Section investissement :

- Dépenses..... 588 571.12€
- Recettes..... 588 571.12€

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget unique 2021, qui s'équilibre en dépenses comme en recettes.

c. FER 2021 :

Mme Le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la nouvelle salle des associations ainsi que l'accueil de loisirs sans hébergements.

Elle précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès du Conseil Département de Seine-et-Marne au titre du « Fond d'Equipement Rural 2021 ».

Toutefois, Mme le maire est toujours dans l'attente des devis des sociétés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à faire la demande de « Fond d'Equipement Rural 2021 ».

4) Accueil de loisirs :

a. Tarifs ALSH

Dans le cadre de la mise en place d'un accueil de loisirs sur la commune, Mme le Maire et l'adjoint en charge de la petite enfance indiquent qu'il est nécessaire de déterminer des tarifs modulés afin d'obtenir une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elles proposent le tableau ci-dessous et indiquent que le prix varie selon les ressources des familles et englobe le repas et les frais de garderie.

Ressources fiscales	Prix de la journée (repas et garderie inclus)			
	Cat.	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Moins de 1000€ (plancher)	1	11	10.6	10
De 1001€ à 2000€	2	14	13.6	13
De 2001€ à 3000€	3	16.5	16.1	15.7
Plus de 3001€ (plafond)	4	18.5	18.1	17.7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tableau des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement.

b. Règlement intérieur ALSH

Mme le Maire indique que dans le cadre de l'ouverture d'un accueil de loisirs, un règlement intérieur doit être mis en place. Pour se faire, il est demandé aux membres du conseil d'approuver le règlement intérieur proposé par l'association Charlotte 3C.

Après analyse du document, il est demandé de modifier l'article 1 du règlement en apportant la modification suivante : « *enfants scolarisés par enfants habitants Fublaines* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement de l'association Charlotte 3C.

5) Attribution IFSE :

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2019 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} novembre 2019. Mme le Maire propose d'attribuer l'IFSE à M. GRAS Cédric à partir du 1^{er} mai pour un montant de 62€ brut soit 50€ net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'IFSE à M. GRAS.

6) Approbation du règlement salle des associations :

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle salle des associations, il est proposé la mise en place d'un règlement intérieur afin de régir son utilisation.

Un projet a été soumis à l'ensemble des membres présents qui à soulever quelques points à modifier. La version modifiée sera transmise à l'ensemble des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement intérieur de la nouvelle salle des associations.

7) Participation carte Imagine R collégiens et lycéens :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le montant de la carte imagine R pour l'année scolaire 2020/2021, soit 350€. Ce montant restera identique sur 2021/2022 avec une participation départementale de 275€ pour les collégiens non boursiers.

Afin d'aider les familles, Mme le Maire propose de maintenir la participation de la collectivité en prenant en charge un montant forfaitaire de 25€ pour tous les collégiens et 50€ pour les lycéens. Elle indique que le solde sera à la charge des parents et que la dépense est inscrite au budget de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir la prise en charge de la carte imagine R à hauteur de 25€ pour les collégiens et 50€ pour les lycéens.

8) Questions diverses :

Mme le maire informe l'assemblée des dossiers en cours :

- Achat de calculatrices scientifiques que la collectivité offrira en fin d'année aux élèves de CM2 pour leur passage en 6ème.

- Des demandes de devis sont en cours pour la réparation du sas de l'église (murs fortement abîmés).
- Redistribution des missions d'entretien des espaces verts entre les employés communaux et la société scotton.
- Réhabilitation de la place « Jean Cateigne » - Analyse des offres en cours
- Désignation d'un référent forêt bois – proposition ~~Bérénice Joly~~
- Geoffrey Wambersie informe que des arbres sont prêts à tomber en face du centre équestre sur la route de Nanteuil les Meaux. Mme le maire indique que cette zone dépend bien de la commune de Nanteuil et non de Fublaines.
- Helena Sigler demande s'il y a encore de nouvelles constructions de prévues sur la commune. Pascal Couroyer répond par l'affirmative et précise qu'il y a environ 15 nouvelles constructions de prévues.
- Odile Delplanque indique que les grands travaux de réfection de la rue de Montceaux à Trilport génèrent un trafic routier plus important sur notre commune. Mme le maire va se rapprocher de son homologue de Trilport.
- Laure Martin demande si nous avons connaissance du projet qui va s'implanter en lieu et place du bar. A ce jour l'information n'est pas connue.

Fin de séance à 20h25